

Me Julien Grenier, ing. jr : un homme et deux passions



Passionné à la fois de sciences et de droit, Julien Grenier, ing. jr, a décidé de mettre sa formation en génie au service de sa carrière d'avocat.

Depuis le cégep, Julien Grenier a une conviction : il sera avocat. Pourtant, le jeune homme aime les sciences ; c'est pour cela qu'il a choisi de faire un baccalauréat en génie chimique avec une concentration en énergie et en environnement. En 2009, fraîchement diplômé de Polytechnique Montréal, il prend la décision de continuer sur les bancs de l'école, cette fois à l'Université McGill, pour y faire des études de droit. « J'adore le génie, mais ma volonté de faire du droit et d'être avocat ne s'est jamais dissipée, » affirme-t-il.

Aujourd'hui, c'est la profession d'avocat que M^e Grenier exerce. Il s'interroge encore sur le choix qu'il a fait de ne pas avoir pratiqué pendant quelques années le génie. « J'aurais toujours un doute, reconnaît-il. Aurais-je fait du droit si j'avais commencé à travailler comme ingénieur ? » Même s'il n'exerce pas la profession d'ingénieur, l'avocat utilise l'ingénierie comme un atout dans ses fonctions.

ALLIER LE GÉNIE ET LE DROIT AU QUOTIDIEN

En 2013, Julien Grenier entre au cabinet Lapointe Rosenstein Marchand Melançon dans le cadre de son stage de formation professionnelle du Barreau, et il y reste. Intéressé aussi bien par le droit de l'environnement que par les brevets, il se spécialise rapidement en litige civil et commercial. « Dans ma pratique, je cherche à allier autant que possible mes deux passions, dit-il. La moitié de mes projets comportent un volet technique ; c'est là où je tire pleinement avantage de mon profil singulier. »

Au cabinet, les dossiers comportant des enjeux techniques s'accumulent sur le

bureau de M^e Grenier. Le droit de la construction est un de ses domaines de prédilection. Sans en être expert, il parle le même langage que les clients qui s'adressent à lui, ce qui lui permet de décoder plus aisément les situations auxquelles il doit faire face.

Lorsque ses dossiers ne sont pas techniques, ses réflexes et sa méthodologie scientifique lui sont utiles quotidiennement.

« Établir une hypothèse, la valider, puis présenter une conclusion : le génie m'a apporté une rigueur scientifique que l'on ne trouve malheureusement pas toujours chez les avocats », explique Julien Grenier.

L'ÉTHIQUE AVANT TOUT

« Les dossiers de construction qui se passent sans anicroche ne tombent pas sur mon bureau, indique l'avocat. Les histoires d'horreur liées aux dossiers de vice caché ne donnent pas envie d'acheter une maison ! » Tous ces cas lui enseignent l'importance de la rigueur en génie et de toujours suivre le code de déontologie de l'ingénieur. « Il y a des erreurs qui sont excusables et d'autres qui sont évitables. »

Julien Grenier pense que les professionnels en général sont de plus en plus sensibles aux sujets liés à l'éthique. Les avocats, les ingénieurs et les autres professionnels ont des responsabilités à l'égard du public. « On a tous un rôle à jouer au sein de la société pour la faire progresser, parce qu'on a le pouvoir de faire bouger les choses », conclut-il. ◀